



# gières

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180625-DEL048-14-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2018  
Date de réception préfecture : 26/06/2018

### **DELIBERATION N° DEL048-18**

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 19 juin 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### **Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUÉRRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

#### **Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir Jean PAVAN, en date du 25 juin 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 juin 2018)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 25 juin 2018)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 23 juin 2018)

#### **Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTINE PICCA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

### **OBJET : Election d'un nouvel adjoint.**

#### **Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire a indiqué au conseil municipal que la démission de Madame Michèle BREUILLE en qualité de conseillère municipale et 7<sup>ème</sup> adjointe a été acceptée par la Préfecture le 12 juin 2018.

Le conseil municipal a décidé, par délibération n° DEL047-18, de maintenir le nombre d'adjoint à huit, Monsieur le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint, qui a pris le rang décidé également par délibération du conseil, à savoir le huitième rang.

Il a été rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la

majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Un secrétaire et deux assesseurs ont été désignés par le conseil municipal.

Un procès-verbal de l'élection a été dressé.

Madame Christine TISON a recueilli vingt-cinq voix (sur vingt-cinq suffrages exprimés) et un vote blanc a été constaté.

La nouvelle adjointe a été immédiatement proclamé élue et installée.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. VERRI'.

Pierre VERRI.